

**CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

Huitième session

Vienne, 29 novembre-3 décembre 1999

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT DU CONSEIL DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL  
SUR LES TRAVAUX DE SA VINGT ET UNIÈME SESSION**

(23-25 juin 1999)

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1-3	3
<b>Chapitres</b>		
I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE .....	4-16	3
II. RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION EN 1998 .....	17	4
III. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS; EXAMEN DES PROGRAMMES, AINSI QUE DES QUESTIONS INTÉRESSANT L'ENSEMBLE DU SYSTÈME; FINANCEMENT DES PROGRAMMES INTÉGRÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT .....	18-31	4
IV. REPRÉSENTATION HORS SIÈGE .....	32	6
V. INDICATEURS DE PERFORMANCE ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS OBTENUS .....	33	6
VI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES .....	34	6
VII. QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES, NON GOUVERNEMENTALES, GOUVERNEMENTALES ET AUTRES .....	35	6

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
VIII. PRÉPARATIFS DE LA HUITIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE ...	36	7
IX. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION ..	37	7
X. ADOPTION DU RAPPORT .....	38	7
XI. SUSPENSION DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION .....	39	7

**Annexes**

I. DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA VINGT ET UNIÈME SESSION .....	8
II. DOCUMENTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL À SA VINGT ET UNIÈME SESSION .....	16

## Introduction

1. Le rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa vingt et unième session est présenté à la Conférence générale conformément aux dispositions de l'Article 9.4 c) de l'Acte constitutif. Les comptes rendus analytiques des séances du Conseil (IDB.21/SR.1 à 4), où sont reflétées en détail les délibérations, font partie intégrante du présent rapport.

2. Les décisions ci-après, qui figurent à l'annexe I, appellent une décision de la Conférence générale à sa huitième session:

- IDB.21/Dec.2 Programme et budgets 2000-2001
- IDB.21/Dec.3 Barème des quotes-parts des États Membres
- IDB.21/Dec.4 Fonds de roulement
- IDB.21/Dec.5 Fonds de développement industriel et autres contributions volontaires
- IDB.21/Dec.6 Situation financière de l'ONUDI
- IDB.21/Dec.7 Nomination d'un commissaire aux comptes
- IDB.21/Dec.8 Incidences de l'euro sur l'ONUDI
- IDB.21/Dec.9 Application du Plan de travail en Amérique latine et dans les Caraïbes
- IDB.21/Dec.10 Financement des programmes intégrés de coopération technique dans les pays en développement
- IDB.21/Dec.11 Questions relatives au personnel
- IDB.21/Dec.12 Questions administratives, notamment le Comité des pensions du personnel des Nations Unies
- IDB.21/Dec.15 Préparatifs de la huitième session de la Conférence générale

3. La vingt et unième session du Conseil du développement industriel s'est tenue au siège de l'ONUDI au Centre international de Vienne, du 23 au 25 juin 1999 (quatre séances plénières – voir IDB.21/SR.1 à 4).

## I. QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

### Participation

4. Sur les 53 membres du Conseil, les 52 membres énumérés ci-après étaient représentés à la session: Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Cap-Vert, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Kenya, Koweït, Lesotho, Luxembourg, Madagascar, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pérou, Pologne, Portugal, République arabe syrienne,

République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Soudan, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Turquie et Uruguay.

5. Les 47 États Membres ci-après de l'ONUDI ont également participé à la session: Angola, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bolivie, Burkina Faso, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Gabon, Gambie, Géorgie, Guatemala, Guinée-Bissau, Iraq, Irlande, Israël, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Malaisie, Malte, Mozambique, Namibie, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouzbékistan, Panama, Pays-Bas, Philippines, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Ukraine, Venezuela, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

6. Le Saint-Siège a participé en qualité d'observateur.

7. L'observateur permanent de la Palestine a également pris part à la session.

8. Les organes ci-après de l'Organisation des Nations Unies étaient représentés: Office des Nations Unies à Vienne et Programme des Nations Unies pour le développement.

9. Les institutions spécialisées des Nations Unies dont les noms suivent étaient représentées: Agence internationale de l'énergie atomique, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et Organisation mondiale de la santé.

10. Les autres organisations intergouvernementales suivantes étaient représentées: Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie, Commission européenne, Institut international du froid, Ligue des États arabes, Organisation des ingénieurs-conseils des industries du Golfe, Organisation internationale de la francophonie, Organisation internationale pour les migrations et Union du Maghreb arabe.

11. Étaient également représentées les organisations non gouvernementales ci-après: Alliance internationale des femmes, Association mondiale des petites et moyennes entreprises, Confédération internationale des syndicats libres, Institut supérieur de gestion, Organisation des capitales et des villes islamiques et Organisation internationale des experts.

### Ouverture de la session

12. La vingt et unième session du Conseil du développement industriel a été déclarée ouverte par le Président des dix-neuvième et vingtième sessions, M. F. Pittaluga Fonseca (Uruguay).

## Bureau de la session

13. Conformément à l'article 23 de son règlement intérieur, le Conseil a élu par acclamation le bureau constitué comme suit: M. M. Reguieg (Algérie), Président; M. R. Nazarahari (République islamique d'Iran), M. Y. Yakis (Turquie) et M. A. Fabijanski (Pologne), Vice-Présidents; et M<sup>me</sup> P. Klein Ballesteros (Colombie), Rapporteur.

## Ordre du jour de la session

14. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 1998.
4. Rapport du Comité des programmes et des budgets:
  - a) Rapport financier intérimaire et rapport intérimaire sur l'exécution du programme de l'exercice biennal 1998-1999;
  - b) Programme et budgets, 2000-2001;
  - c) Cadre de programmation à moyen terme, 2000-2003;
  - d) Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire;
  - e) Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2000-2001;
  - f) Fonds de développement industriel et autres contributions volontaires;
  - g) Situation financière de l'ONUDI;
  - h) Questions relatives au partage des coûts avec les organisations sises au Centre international de Vienne;
  - i) Propositions relatives à la nomination d'un commissaire aux comptes;
  - j) Incidences de l'euro sur l'ONUDI.
5. Examen des programmes, ainsi que des questions intéressant l'ensemble du système.
6. Financement des programmes intégrés de coopération technique dans les pays en développement.

7. Représentation hors Siège.
8. Indicateurs de performance et évaluation des résultats obtenus.
9. Questions administratives.
10. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
11. Préparatifs de la huitième session de la Conférence générale.
12. Ordre du jour provisoire et date de la vingt-deuxième session.
13. Adoption du rapport.

15. Le Conseil a adopté une proposition du Président visant à assurer une utilisation maximale des ressources disponibles en matière de services de conférence (voir annexe I, décision IDB.21/Dec.1; IDB.21/SR.1, par. 22 et 23).

16. Le Conseil a décidé de tenir, au cours de la session, des consultations informelles pour faciliter la rédaction des décisions et a chargé M. Y. Yakis (Turquie), Vice-Président, de les présider (voir IDB.21/SR.2, par. 1 à 5).

## II. RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ORGANISATION EN 1998

17. Le Conseil était saisi du Rapport annuel de l'ONUDI pour 1998, y compris le rapport sur l'exécution du programme (IDB.21/10, IDB.21/11 et IDB.21/12).

## III. RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES ET DES BUDGETS; EXAMEN DES PROGRAMMES, AINSI QUE DES QUESTIONS INTÉRESSANT L'ENSEMBLE DU SYSTÈME; FINANCEMENT DES PROGRAMMES INTÉGRÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

18. Le Conseil a décidé d'examiner simultanément le point 4 (et ses points subsidiaires a) à j)) (Rapport du Comité des programmes et des budgets), le point 5 (Examen des programmes, ainsi que des questions intéressant l'ensemble du système) et le point 6 (Financement des programmes intégrés de coopération technique dans les pays en développement). Le débat sur ces trois points de l'ordre du jour est résumé dans les comptes rendus analytiques publiés sous la cote IDB.21/SR.1, par. 24 à 74 et IDB.21/SR.2, par. 8 à 122 et IDB.21/SR.3, par. 1 à 76.

**A. Rapport du Comité des programmes  
et des budgets**

19. Le Conseil était saisi des rapports du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa quinzième session (IDB.21/14) et de la reprise de sa quinzième session (IDB.21/14/Add.1).

**i) Rapport financier intérimaire et rapport intérimaire  
sur l'exécution du programme de l'exercice biennal  
1998-1999**

20. Le Conseil était saisi d'un rapport financier intérimaire pour l'exercice biennal 1998-1999 présenté par le Directeur général (IDB.21/9), du rapport sur l'exécution du programme: statistiques opérationnelles et autres appendices (IDB.21/11) et de la liste des projets de coopération technique (IDB.21/12). Sur la demande du Président, il a pris note des informations communiquées par le Secrétariat (IDB.21/SR.4, par. 6 et 7).

**ii) Programme et budgets, 2000-2001**

21. Le Conseil était saisi d'un document contenant les propositions du Directeur général relatives au programme et aux budgets, 2000-2001 (IDB.21/7), d'une note du Secrétariat sur le programme et les budgets, 2000-2001 (IDB.21/CRP.6) et de la conclusion 99/4 du Comité des programmes et des budgets. Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.21/L.10) et a adopté la décision IDB.21/Dec.2 (voir annexe I). Pour les déclarations faites à l'occasion de l'adoption de la décision, voir le compte rendu analytique IDB.21/SR.4, par. 9 à 13.

**iii) Cadre de programmation à moyen terme,  
2000-2003**

22. Le Conseil était saisi d'un document contenant les propositions du Directeur général relatives au cadre de programmation à moyen terme, 2000-2003 (IDB.21/13) et d'une note du Secrétariat sur l'évolution du portefeuille de projets et programmes de l'ONUDI (IDB.21/CRP.7). Sur la demande du Président, il a pris note des informations communiquées par le Secrétariat (IDB.21/SR.4, par. 6 et 7).

**iv) Barème des quotes-parts pour la répartition  
des dépenses inscrites au budget ordinaire**

23. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat contenant le barème des quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2000-2001 (IDB.21/3) et de la conclusion 99/5 du Comité des programmes et des budgets. Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.21/L.2) et a adopté la décision IDB.21/Dec.3 (voir annexe I).

**v) Fonds de roulement pour l'exercice  
biennal 2000-2001**

24. Le Conseil était saisi d'un document contenant les propositions du Directeur général relatives au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2000-2001 (IDB.21/2) et de la conclusion 99/6 du Comité des programmes et des budgets. Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.21/L.3) et a adopté la décision IDB.21/Dec.4 (voir annexe I).

**vi) Fonds de développement industriel et autres  
contributions volontaires**

25. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur le Fonds de développement industriel et les autres contributions volontaires (IDB.21/8) et de la conclusion 99/7 du Comité des programmes et des budgets. Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.21/L.4) et a adopté la décision IDB.21/Dec.5 (voir annexe I).

**vii) Situation financière de l'ONUDI**

26. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.21/4), d'une note du Secrétariat sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.21/CRP.1), d'une mise à jour faisant l'objet du document de séance IDB.21/CRP.5 et de la conclusion 99/3 du Comité des programmes et des budgets. Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.21/L.5) et a adopté la décision IDB.21/Dec.6 (voir annexe I).

**viii) Questions relatives au partage des coûts avec  
les organisations sises au Centre international  
de Vienne**

27. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les questions relatives au partage des coûts avec les organisations sises au Centre international de Vienne (IDB.21/5). Sur la demande du Président, il a pris note des informations communiquées par le Secrétariat (IDB.21/SR.4, par. 6 et 7).

**ix) Propositions relatives à la nomination  
d'un commissaire aux comptes**

28. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les candidatures pour la nomination d'un commissaire aux comptes (IDB.21/6), d'une note du Secrétariat sur les candidatures pour la nomination d'un commissaire aux comptes (PBC.15/CRP.2) et de la conclusion 99/8 du Comité des programmes et des budgets. Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.21/L.16) et a adopté

la décision IDB.21/Dec.7 (voir annexe I). Pour les déclarations faites à l'occasion de l'adoption de la décision, voir le compte rendu analytique IDB.21/SR.4, par. 24 à 40.

#### **x) Incidences de l'euro sur l'ONUDI**

29. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur les incidences de l'euro sur l'ONUDI (IDB.21/29). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.21/L.14) et a adopté, après une modification, la décision IDB.21/Dec.8 (voir annexe I). Pour les déclarations faites à l'occasion de l'adoption de la décision, voir le compte rendu analytique IDB.21/SR.4, par. 42 et 43.

#### **B. Examen des programmes, ainsi que des questions intéressant l'ensemble du système**

30. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur l'industrialisation des pays les moins avancés (IDB.21/15); d'un rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan de travail en Afrique (IDB.21/18) et de son additif sur la Conférence sur l'investissement et les partenariats industriels en Afrique (IDB.21/18/Add.1); d'un rapport du Directeur général sur le programme en faveur des pays arabes, y compris l'assistance technique au peuple palestinien (IDB.21/20); d'un rapport du Directeur général sur l'application du Plan de travail en Amérique latine et dans les Caraïbes (IDB.21/21); d'un rapport du Directeur général sur la valorisation des ressources humaines pour l'industrie (IDB.21/23); d'un rapport du Directeur général sur les progrès réalisés dans la transformation de l'ONUDI (IDB.21/26 et Corr.1); et d'un rapport du Directeur général sur les activités opérationnelles de développement (IDB.21/27). Il était également saisi d'une note (document de séance) du Secrétariat portant sur l'évolution du portefeuille de projets et programmes de l'ONUDI (IDB.21/CRP.7). Le débat sur ce point de l'ordre du jour est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.21/SR.2, par. 8 à 122 et IDB.21/SR.3, par. 1 à 76. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.21/L.13) et a adopté la décision IDB.21/Dec.9 (voir annexe I).

#### **C. Financement des programmes intégrés de coopération technique dans les pays en développement**

31. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur le financement des programmes intégrés de coopération technique dans les pays en développement (IDB.21/17) et d'une note (document de séance) du Directeur général sur la mobilisation de fonds, prochaine étape du processus de transformation (IDB.21/CRP.4). Le débat sur le point 6 concerné est résumé dans les comptes rendus analytiques IDB.21/SR.2, par. 8 à 122 et IDB.21/SR.3, par. 1 à 76. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.21/L.11) et a adopté la décision IDB.21/Dec.10 (voir annexe I).

#### **IV. REPRÉSENTATION HORS SIÈGE**

32. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur la représentation hors Siège (IDB.21/19). Le débat sur le point 7 concerné est résumé dans le compte rendu analytique IDB.21/SR.3, par.77 à 79. Sur la demande du Président, le Conseil a pris note des informations communiquées par le Secrétariat (IDB.21/SR.4, par. 50 et 51).

#### **V. INDICATEURS DE PERFORMANCE ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS OBTENUS**

33. Le Conseil était saisi d'une note du Secrétariat sur les indicateurs de performance et l'évaluation (IDB.21/24). Sur la demande du Président, il a pris note des informations communiquées par le Secrétariat (IDB.21/SR.4, par. 52 et 53).

#### **VI. QUESTIONS ADMINISTRATIVES**

34. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.21/16) et d'une note (document de séance) du Secrétariat portant sur les modifications apportées aux tableaux et annexes du Statut et du Règlement du personnel (IDB.21/CRP.2). Le débat sur le point 9 concerné est résumé dans le compte rendu analytique IDB.21/SR.3, par. 81 et 82. Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés par le Président (IDB.21/L.12; IDB.21/L.15) et a adopté la décision IDB.21/Dec.11 et, après une modification, la décision IDB.21/Dec.12 (voir annexe I). Pour les déclarations faites à l'occasion de l'adoption des décisions, voir le compte rendu IDB.21/SR.4, par. 55 à 58.

#### **VII. QUESTIONS RELATIVES AUX ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES, NON GOUVERNEMENTALES, GOUVERNEMENTALES ET AUTRES**

35. Le Conseil était saisi d'une note du Directeur général contenant des renseignements relatifs aux organisations intergouvernementales (IDB.21/25) et d'une note du Directeur général contenant des demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales (IDB.21/28 et Add.1). Le Conseil a examiné deux projets de décision présentés par le Président (IDB.21/L.6; IDB.21/L.7) (voir compte rendu IDB.21/SR.3, par. 83 et 84) et a adopté les décisions IDB.21/Dec.13 et IDB.21/Dec.14 (voir annexe I).

### **VIII. PRÉPARATIFS DE LA HUITIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

36. Le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur général sur les préparatifs de la huitième session de la Conférence générale (IDB.21/22). Le débat sur le point 11 concerné est résumé dans le compte rendu analytique IDB.21/SR.3, par. 85 à 88. Le Conseil a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.21/L.8) et a adopté la décision IDB.21/Dec.15 (voir annexe I).

### **IX. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DATE DE LA VINGT-DEUXIÈME SESSION**

37. Le Conseil était saisi d'une note (document de séance) du Directeur général relative à l'ordre du jour provisoire et à la date de la vingt-deuxième session (IDB.21/CRP.3). Il a examiné un projet de décision présenté par le Président (IDB.21/L.9) et a adopté, après une modification, la décision

IDB.21/Dec.16 (voir annexe I). Pour les déclarations faites à l'occasion de l'adoption de la décision, voir le compte rendu IDB.21/SR.4, par. 66 et 67.

### **X. ADOPTION DU RAPPORT**

38. Le Conseil a examiné le projet de rapport (IDB.21/L.1) et l'a adopté dans son ensemble, étant entendu que le Rapporteur serait chargé de la mise au point finale (voir compte rendu analytique IDB.21/SR.4, par. 70 à 72).

### **XI. SUSPENSION DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION**

39. Le 25 juin 1999, à 17 h 10, le Conseil a suspendu sa vingt et unième session jusqu'au 29 novembre 1999 (voir décision IDB.21/Dec.8).

**Annexe I**

**DÉCISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL À SA VINGT ET UNIÈME SESSION**

---

<i>Décision</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
IDB.21/Dec.1	Utilisation des ressources disponibles en matière de services de conférence (IDB.21/SR.1, par. 22 et 23)	9
IDB.21/Dec.2	Programme et budgets, 2000-2001 (IDB.21/SR.4, par. 8 à 14)	9
IDB.21/Dec.3	Barème des quotes-parts des États Membres (IDB.21/SR.4, par. 15 et 16)	10
IDB.21/Dec.4	Fonds de roulement (IDB.21/SR.4, par. 17 et 18)	10
IDB.21/Dec.5	Fonds de développement industriel et autres contributions volontaires (IDB.21/SR.4, par. 19 et 20)	11
IDB.21/Dec.6	Situation financière de l'ONUDI (IDB.21/SR.4, par. 21 et 22)	11
IDB.21/Dec.7	Nomination d'un commissaire aux comptes (IDB.21/SR.4, par. 23 à 40)	11
IDB.21/Dec.8	Incidences de l'euro sur l'ONUDI (IDB.21/SR.4, par. 41 à 45)	12
IDB.21/Dec.9	Application du Plan de travail en Amérique latine et dans les Caraïbes (IDB.21/SR.4, par. 46 et 47)	12
IDB.21/Dec.10	Financement des programmes intégrés de coopération technique dans les pays en développement (IDB.21/SR.4, par. 48 et 49)	13
IDB.21/Dec.11	Questions relatives au personnel (IDB.21/SR.4, par. 50 et 51)	13
IDB.21/Dec.12	Questions administratives, notamment le Comité des pensions du personnel de l'ONUDI (IDB.21/SR.4, par. 54 à 62)	13
IDB.21/Dec.13	Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales (IDB.21/SR.3, par. 83 et 84)	13
IDB.21/Dec.14	Accord établissant des relations avec des organisations intergouvernementales (IDB.21/SR.3, par. 83 et 84)	14
IDB.21/Dec.15	Préparatifs de la huitième session de la Conférence générale (IDB.21/SR.4, par. 63 et 64)	14
IDB.21/Dec.16	Ordre du jour provisoire et date de la vingt-deuxième session (IDB.21/SR.4, par. 65 à 69)	15

---



**IDB.21/Dec.1 UTILISATION DES RESSOURCES  
DISPONIBLES EN MATIÈRE DE  
SERVICES DE CONFÉRENCE**

167 735 800 dollars au budget ordinaire de l'Organisation pour l'exercice 2000-2001, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous:

Le Conseil du développement industriel, soucieux d'utiliser au mieux les ressources disponibles en matière de services de conférence, a décidé de suspendre avec effet immédiat l'application de l'article 32 de son règlement intérieur relatif au quorum, et ce pour les séances de sa vingt et unième session seulement, à condition qu'aucune décision de fond ne soit prise à ces séances.

*1<sup>re</sup> séance plénière  
23 juin 1999*

**IDB.21/Dec.2 PROGRAMME ET BUDGETS,  
20002001**

Le Conseil du développement industriel:

a) A adopté, en vue de les présenter à la Conférence générale pour examen et adoption, le programme et les budgets pour 2000-2001, tels qu'ils figurent dans les documents IDB.21/7 et IDB.21/CRP.6;

b) A recommandé à la Conférence générale d'approuver, en retenant le taux de change de 12,90 schillings pour 1 dollar, l'ouverture de crédits d'un montant de

c) A recommandé également à la Conférence générale que les crédits susmentionnés de 167 735 800 dollars, au taux de change de 12,90 schillings pour 1 dollar, soient imputés:

i) À hauteur de 132 909 600 dollars (soit 23 983 400 dollars plus l'équivalent en dollars de 1 405 147 980 schillings) sur les contributions à verser par les États Membres en application de l'article 5.5 e) du règlement financier, conformément aux décisions que la Conférence générale aura prises à sa huitième session concernant le barème des quotes-parts;

ii) À hauteur de 1 448 500 dollars sur les recettes accessoires et autres recettes;

d) A recommandé en outre à la Conférence générale d'approuver, au titre du budget opérationnel pour l'exercice biennal 2000-2001, des prévisions de dépenses nettes d'un montant de 28 256 300 dollars, au taux de change de 12,90 schillings pour 1 dollar, à imputer sur les contributions volontaires et sur toute autre recette prévue par le règlement financier.

	(En dollars É.-U.)		
	Crédits demandés	Recettes prévues	Montant net des crédits
Organes directeurs	5 678 800		5 678 800
Gestion générale	10 927 600		10 927 600
Renforcement des capacités industrielles	40 654 600		40 654 600
Développement industriel durable et plus propre	17 133 600		17 133 600
Programme régional	26 966 100	1 015 200	25 950 900
Administration	25 392 000		25 392 000
Gestion des bâtiments	40 983 100	32 362 500	8 620 600
Recettes accessoires		1 448 500	(1 448 500)
<b>Total</b>	<b>167 735 800</b>	<b>34 826 200</b>	<b>132 909 600</b>

*Note:* Les montants ci-dessus seront ajustés par application de la formule figurant à la fin de la présente décision, afin de tenir compte des fluctuations du taux de change au cours de l'exercice biennal.

**Formule d'ajustement**

	Dollars É.-U.	Schillings autrichiens
<b>Crédits demandés</b>		
A. Organes directeurs	233 700 +	( 70 242 000 /R)
B. Gestion générale	1 564 300 +	( 120 787 000 /R)
C. Renforcement des capacités industrielles	4 212 800 +	( 470 099 600 /R)
D. Développement industriel durable et plus propre	1 507 800 +	( 201 572 400 /R)
E. Programme régional	15 762 400 +	( 144 527 700 /R)
F. Administration	2 722 700 +	( 292 433 930 /R)
G. Gestion des bâtiments	<u>849 900</u> +	( 517 717 750 /R)
Total partiel, crédits demandés	26 853 600 +	(1 817 380 380 /R)
<b>Recettes prévues</b>		
E. Programme régional	1 015 200 +	( /R)
G. Gestion des bâtiments	670 600 +	( 408 825 510 /R)
Recettes accessoires	<u>1 184 400</u> +	( 3 406 890 /R)
Total partiel, recettes prévues	2 870 200 +	( 412 232 400 /R)
<b>TOTAL, MONTANT NET DES CRÉDITS DEMANDÉS</b>	<b>23 983 400 +</b>	<b>(1 405 147 980 /R)</b>

*Note 1:* Les montants nets ci-dessus ont été calculés en partant du principe que 18 % des crédits demandés seront mis en recouvrement en dollars et le solde, soit 82 %, en schillings, au taux de change de 12,90 schillings pour 1 dollar.

*Note 2:* R représente le taux de change moyen du dollar par rapport au schilling qui sera effectivement appliqué par l'Organisation des Nations Unies au cours de l'exercice 2000-2001.

*4<sup>e</sup> séance plénière  
25 juin 1999*

**IDB.21/Dec.3 BARÈME DES QUOTES-PARTS DES ÉTATS MEMBRES**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du document IDB.21/3;

b) A recommandé à la Conférence générale d'établir, pour l'exercice budgétaire 2000-2001, un barème des quotes-parts s'inspirant de la résolution 52/215 de l'Assemblée générale, ajusté pour tenir compte du nombre d'États Membres de l'ONUDI, comme il est indiqué dans l'annexe au document IDB.21/3, étant entendu que les nouveaux États Membres sont tenus d'acquitter une contribution pour l'année au cours de laquelle ils deviennent Membres sur la base du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, tel qu'il s'applique à l'ONUDI;

c) A prié instamment les États Membres de s'acquitter de leurs contributions pour l'exercice biennal 2000-2001, conformément à l'article 5.5 b) du règlement financier.

*4<sup>e</sup> séance plénière  
25 juin 1999*

**IDB.21/Dec.4 FONDS DE ROULEMENT**

Le Conseil du développement industriel:

a) A pris note du document IDB.21/2;

b) A pris également note avec satisfaction du fait que, malgré les difficultés financières, le Directeur général a reconstitué le Fonds de roulement à hauteur du niveau statutaire;

c) A recommandé à la Conférence générale que le montant du Fonds de roulement et l'objet approuvé du Fonds pour l'exercice biennal 2000-2001 restent les mêmes que pour l'exercice biennal 1998-1999;

d) A prié instamment les États Membres ayant des arriérés de contributions de verser dans les meilleurs délais le solde impayé de leurs contributions, de manière à éviter à l'Organisation, autant que possible, d'avoir à effectuer des prélèvements pour faire face à des déficits dans le paiement des contributions.

*4<sup>e</sup> séance plénière  
25 juin 1999*

**IDB.21/Dec.5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET AUTRES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations contenues dans le document IDB.21/8;
- b) S'est félicité de l'initiative du Directeur général tendant à identifier des modalités novatrices de mobilisation de ressources extrabudgétaires;
- c) A prié le Directeur général d'accorder un rang de priorité élevé aux activités du Secrétariat de l'ONUDI ayant pour objet de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour les projets hautement prioritaires;
- d) A décidé de déléguer au Directeur général le pouvoir d'approuver les projets à financer par le Fonds de développement industriel en 2000 et 2001, conformément aux informations figurant dans le document susmentionné;
- e) A encouragé les États Membres et les autres donateurs à verser des contributions volontaires à l'ONUDI, notamment au Fonds de développement industriel, et/ou à accroître ces contributions;
- f) A encouragé également les donateurs à verser des fonds programmables, en particulier pour que l'ONUDI puisse mettre en œuvre la nouvelle démarche préconisée dans le Plan de travail, sur la base des modules de services et des programmes intégrés dont il est fait mention au chapitre II du document IDB.21/8;
- g) A encouragé en outre les États Membres à coopérer aussi avec l'ONUDI de manière à mobiliser des fonds bilatéraux à l'échelle nationale, en particulier pour cofinancer les programmes intégrés;
- h) A encouragé les gouvernements des pays bénéficiaires à collaborer plus étroitement avec l'ONUDI afin de mobiliser, auprès des sources auxquelles ils ont accès, des fonds pour les projets hautement prioritaires déterminés conjointement;
- i) S'est félicité des efforts déployés par les gouvernements des pays bénéficiaires qui prennent en charge une partie du coût des activités de l'ONUDI et a invité les gouvernements des autres pays à envisager de faire de même.

*4<sup>e</sup> séance plénière  
25 juin 1999*

**IDB.21/Dec.6 SITUATION FINANCIÈRE DE L'ONUDI**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note du rapport sur la situation financière de l'ONUDI (IDB.21/4), mis à jour dans le document IDB.21/CRP.5;
- b) A recommandé que la Conférence générale adopte le projet de décision suivant:  
  
"La Conférence générale, nonobstant l'alinéa b) de l'article 5.2 du règlement financier, autorise le Directeur général à distribuer le montant des intérêts créditeurs qui pourrait être perçu en sus des intérêts créditeurs prévus dans le budget pour 1999 aux États Membres qui remplissent les conditions requises, conformément au mécanisme d'incitation (courbe en "S") décrit aux paragraphes 9 à 13 du document IDB.21/4, ou à utiliser ces ressources à des fins spécifiées par lesdits États Membres";
- c) A prié instamment les États Membres qui n'ont pas encore réglé leurs contributions, y compris les avances au Fonds de roulement, et les arriérés correspondant à des exercices antérieurs de le faire sans retard;
- d) A prié le Directeur général de poursuivre ses efforts, ainsi que ses contacts avec les États Membres, afin d'assurer le recouvrement des arriérés et d'incorporer des informations à ce propos dans son rapport à la seizième session du Comité des programmes et des budgets.

*4<sup>e</sup> séance plénière  
25 juin 1999*

**IDB.21/Dec.7 NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Le Conseil du développement industriel a recommandé à la Conférence générale d'approuver la prorogation pour une période de deux ans, allant du 1<sup>er</sup> juillet 2000 au 30 juin 2002, des fonctions actuelles du Président de la Cour fédérale des comptes d'Allemagne comme commissaire aux comptes pour l'ONUDI, avec le mandat spécifié dans le règlement financier de l'Organisation.

*4<sup>e</sup> séance plénière  
25 juin 1999*

### **IDB.21/Dec.8 INCIDENCES DE L'EURO SUR L'ONUDI**

Le Conseil du développement industriel:

a) A considéré le remplacement du schilling autrichien par l'euro en application des dispositions de l'article 3 du règlement n° 974/98 de l'Union européenne;

b) A pris note des documents IDB.21/29 et IDB.21/14/Add.1;

c) A prié le Directeur général d'élaborer, avant le 15 septembre 1999, un rapport exposant les aspects budgétaires, opérationnels et financiers de l'adoption d'un système de calcul des contributions basé sur une seule monnaie, l'euro, pour l'exercice biennal 2002-2003 et les exercices suivants;

d) A décidé d'étendre le mandat du groupe de travail intersessions sur les propositions de modifications du règlement financier arrêté par le Comité des programmes et des budgets dans sa conclusion 96/12 de sorte qu'il englobe tous les aspects de la question mentionnée au paragraphe c) ci-dessus, y compris le rapport du Directeur général;

e) A demandé au groupe de travail intersessions de remettre ses conclusions au Conseil du développement industriel lors d'une reprise de sa vingt et unième session qui se tiendrait le 29 novembre 1999 au soir, afin qu'elles soient communiquées à la Conférence générale à sa huitième session et que soient prises les mesures et décisions qui s'imposent.

*4<sup>e</sup> séance plénière  
25 juin 1999*

### **IDB.21/Dec.9 APPLICATION DU PLAN DE TRAVAIL EN AMÉRIQUE LATINE ET DANS LES CARAÏBES**

Le Conseil du développement industriel:

a) A rappelé la résolution GC.7/Res.9 de la Conférence générale sur les mesures visant à favoriser le développement industriel en Amérique latine et dans les Caraïbes dans le cadre du Plan de travail;

b) A tenu compte des caractéristiques, des besoins et des priorités propres aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes en ce qui concerne le développement industriel;

c) A pris note avec satisfaction des éléments d'information contenus dans le document IDB.21/21 sur l'élaboration de programmes intégrés en faveur de l'Amérique latine et des Caraïbes;

d) A également tenu compte de ce qu'il importe de poursuivre les efforts en vue de mettre en œuvre les différents services dans le cadre de la nouvelle approche programmatique de l'ONUDI en élaborant des programmes intégrés;

e) A rappelé le Plan de travail concernant le rôle et les fonctions futurs de l'ONUDI, et en particulier les priorités régionales qui y sont définies;

f) A encouragé le Directeur général:

i) À poursuivre son action en vue d'assurer un dialogue constant entre les gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et le Secrétariat afin de définir et de mettre en œuvre des programmes intégrés en faveur des pays de la région;

ii) À intensifier son dialogue avec la communauté des donateurs et à continuer d'examiner d'autres moyens de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'ONUDI pour fournir ses services en Amérique latine et dans les Caraïbes;

iii) À continuer d'appuyer l'action du Forum régional des politiques industrielles, car il joue un rôle important en permettant aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes de discuter de leurs priorités en matière de développement industriel dans le cadre de l'ONUDI en tant que forum mondial chargé de promouvoir le développement industriel;

iv) À présenter, à la Conférence générale, à sa huitième session, un rapport actualisé sur les mesures prises en rapport avec les activités liées à la mise en œuvre de la nouvelle approche programmatique dans la région.

*4<sup>e</sup> séance plénière  
25 juin 1999*

**IDB.21/Dec.10 FINANCEMENT DES PROGRAMMES INTÉGRÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A rappelé le Préambule et l'Article premier de l'Acte constitutif de l'ONUDI;
- b) A rappelé également la résolution GC.7/Res.1;
- c) A pris note du document IDB.21/17;
- d) A prié le Directeur général de soumettre au Conseil du développement industriel à sa prochaine session un rapport proposant des moyens de mobiliser, pour l'Organisation, des fonds visant à exécuter des programmes de coopération technique, y compris la revitalisation du Fonds de développement industriel.

*4<sup>e</sup> séance plénière  
25 juin 1999*

**IDB.21/Dec.11 QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note du rapport du Directeur général sur les questions relatives au personnel (IDB.21/16);
- b) A noté avec satisfaction que le Directeur général a donné l'assurance qu'un certain nombre de mesures correctives sont actuellement prises pour remédier à la faible représentation des femmes aux postes de direction du Secrétariat;
- c) A rappelé le paragraphe 5 de l'Article 11 de l'Acte constitutif de l'ONUDI, relatif au recrutement du personnel du Secrétariat;
- d) A prié le Directeur général de tenir pleinement compte de la disposition susmentionnée de l'Acte constitutif pour les recrutements futurs au sein du Secrétariat de l'ONUDI à tous les niveaux, en particulier aux postes d'administrateur;
- e) A espéré que des résultats concrets seraient obtenus concernant les points susmentionnés et a prié le Directeur général de lui présenter à sa prochaine session un rapport sur l'application de la présente décision.

*4<sup>e</sup> séance plénière  
25 juin 1999*

**IDB.21/Dec.12 QUESTIONS ADMINISTRATIVES, NOTAMMENT LE COMITÉ DES PENSIONS DU PERSONNEL DE L'ONUDI**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations présentées dans les documents IDB.21/16 et IDB.21/CRP.2;
- b) A noté les modifications qui, conformément à l'article 13.3 du Statut du personnel, ont été apportées aux tableaux I et III et aux annexes I et II du Statut afin de les rendre conformes aux décisions de l'Assemblée générale énoncées dans la résolution 53/209;
- c) A noté également les modifications apportées aux appendices A, C, E et F ainsi qu'aux dispositions 104.02, 204.01, 208.02 et 103.12 du Règlement du personnel;
- d) Agissant conformément à l'alinéa b) de la décision GC.7/Dec.20 de la Conférence générale, a élu:

Membre: M. Enno Drofenik Autriche

Membre suppléant: M<sup>me</sup> Caroline Ziadé Liban

aux postes devenus vacants au Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour le reste du mandat se terminant en décembre 1999;

- e) A recommandé à la Conférence générale les candidats suivants à l'élection de deux membres et de deux membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'ONUDI pour la période biennale 2000-2001:

Membres: M. Enno Drofenik Autriche  
M<sup>me</sup> Caroline Ziadé Liban

Membres suppléants: M. José Jorge Alcazar Almeida Brésil  
.....

*4<sup>e</sup> séance plénière  
25 juin 1999*

**IDB.21/Dec.13 DEMANDES DE STATUT CONSULTATIF PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations contenues dans les documents IDB.21/28 et Add.1;

b) A décidé, conformément à l'alinéa b) de l'Article 19.1 de l'Acte constitutif et aux directives concernant les relations de l'ONUDI avec les organisations intergouvernementales, gouvernementales, non gouvernementales et autres (décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, annexe, par. 17), d'accorder le statut consultatif auprès de l'ONUDI aux huit organisations non gouvernementales suivantes:

- Association des anciens experts en développement industriel des Nations Unies (AFIDE)
- Association des volontaires pour le service international (AVSI)
- Association "Compagnia delle Opere" (CDO)
- Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international
- Congrès international des industriels et des entrepreneurs (ICIE)
- Institut russe d'études de marché (VNIKI)
- Mountain Unlimited (Organisation pour le développement et la coopération internationale)
- Unterstützungverein für Gewerbliche Betriebsgründungen in Albanien (UGEBIA)

*3<sup>e</sup> séance plénière  
24 juin 1999*

**IDB.21/Dec.14 ACCORD ÉTABLISSANT DES RELATIONS AVEC DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations contenues dans le document IDB.21/25;
- b) A autorisé le Directeur général, conformément à l'alinéa a) de l'Article 19.1 de l'Acte constitutif et aux directives concernant les relations de l'ONUDI avec les organisations intergouvernementales, gouvernementales, non gouvernementales et autres (décision GC.1/Dec.41 de la Conférence générale, annexe, par. 9) et sur la base des informations contenues dans l'annexe du

document IDB.21/25, à conclure des accords établissant des relations appropriées avec l'organisation intergouvernementale suivante:

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).

*3<sup>e</sup> séance plénière  
24 juin 1999*

**IDB.21/Dec.15 PRÉPARATIFS DE LA HUITIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations contenues dans le document IDB.21/22;
- b) A adopté l'ordre du jour provisoire ci-après pour la huitième session de la Conférence générale:
  1. Ouverture de la session.
  2. Élection du bureau:
    - a) Élection du Président;
    - b) Élection des autres membres du bureau.
  3. Adoption de l'ordre du jour.
  4. Organisation des travaux.
  5. Pouvoirs des représentants à la Conférence.
  6. Élections aux organes:
    - a) Conseil du développement industriel;
    - b) Comité des programmes et des budgets.
  7. Rapports du Conseil du développement industriel sur les travaux de ses dix-neuvième, vingtième et vingt et unième sessions.
  8. Rapports annuels du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 1997 et 1998.
  9. Forum sur le développement industriel.
  10. Cadre d'action de l'ONUDI.

11. Questions financières:
- a) Situation financière de l'ONUDI, y compris les arriérés de contributions;
  - b) Questions relatives à la vérification des comptes;
  - c) Ajustements du programme et des budgets pour l'exercice biennal 1998-1999;
  - d) Barème des quotes-parts des États Membres;
  - e) Fonds de roulement;
  - f) Nomination d'un commissaire aux comptes;
  - g) Incidences de l'euro sur l'ONUDI.
12. Mobilisation de ressources financières pour les programmes de l'ONUDI (y compris le Fonds de développement industriel).
13. Cadre de programmation à moyen terme, 2000-2003.
14. Programme et budgets, 2000-2001.
15. Valorisation des ressources humaines pour l'industrie.
16. Industrialisation des pays les moins avancés.
17. Dimension régionale:
- a) Afrique (en particulier la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique);
  - b) Programme pour le développement industriel des pays arabes, y compris l'assistance au peuple palestinien;
  - c) Asie et Pacifique;
  - d) Amérique latine et Caraïbes;
  - e) Europe et nouveaux États indépendants.
18. Questions relatives au personnel, y compris la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.
19. Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres.
20. Date et lieu de la neuvième session.
21. Clôture de la session.
- c) A décidé de tenir un forum sur le développement industriel au cours de la session de la Conférence générale (point 9 de l'ordre du jour provisoire);
  - d) A recommandé à la Conférence générale de renvoyer les points 7 à 19 de l'ordre du jour provisoire à une grande commission de la Conférence;
  - e) A recommandé que, compte tenu de l'expérience acquise lors de la préparation des sessions précédentes de la Conférence, le Président de la vingt et unième session du Conseil du développement industriel dirige les consultations officielles pour la préparation de la huitième session de la Conférence.

*4<sup>e</sup> séance plénière  
25 juin 1999*

**IDB.21/Dec.16 ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET  
DATE DE LA VINGT-DEUXIÈME  
SESSION**

Le Conseil du développement industriel:

- a) A pris note des informations contenues dans le document IDB.21/CRP.3;
- b) A décidé d'adopter l'ordre du jour provisoire ci-après pour sa vingt-deuxième session:
  - 1. Élection du bureau.
  - 2. Adoption de l'ordre du jour.
  - 3. Rapport annuel du Directeur général sur les activités de l'Organisation en 1999.
  - 4. Financement des programmes intégrés de coopération technique dans les pays en développement.
  - 5. Situation financière de l'ONUDI.
  - 6. Questions administratives.
  - 7. Ordre du jour provisoire et date de la vingt-troisième session;
- c) A décidé de tenir sa vingt-deuxième session les 30 et 31 mai 2000.

*4<sup>e</sup> séance plénière  
25 juin 1999*

**Annexe II**

**DOCUMENTS PRÉSENTÉS AU CONSEIL À SA VINGT ET UNIÈME SESSION**

---

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.21/1	2	Ordre du jour provisoire
IDB.21/1/Add.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
IDB.21/2- PBC.15/2	4 e)	Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2000-2001. Propositions du Directeur général
IDB.21/3- PBC.15/3	4 d)	Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses inscrites au budget ordinaire. Barème de quotes-parts pour l'exercice budgétaire 2000-2001. Note du Secrétariat
IDB.21/4- PBC.15/4	4 g)	Situation financière de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.21/5- PBC.15/5	4 h)	Questions relatives au partage des coûts avec les organisations sises au Centre international de Vienne. Rapport du Directeur général
IDB.21/6- PBC.15/6	4 i)	Propositions relatives à la nomination d'un commissaire aux comptes. Candidatures pour la nomination d'un commissaire aux comptes. Rapport du Directeur général
IDB.21/7- PBC.15/7	4 b)	Programme et budgets, 2000-2001. Propositions du Directeur général
IDB.21/8- PBC.15/8	4 f)	Fonds de développement industriel et autres contributions volontaires. Rapport du Directeur général
IDB.21/9- PBC.15/9	4 a)	Rapport financier intérimaire et rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 1998-1999. Rapport financier intérimaire pour l'exercice biennal 1998-1999. Présenté par le Directeur général
IDB.21/10- PBC.15/10	3	Rapport annuel de l'ONUDI pour 1998
IDB.21/11- PBC.15/11	3	Rapport annuel de l'ONUDI pour 1998. Rapport sur l'exécution du programme. Statistiques opérationnelles et autres appendices
IDB.21/12- PBC.15/12	3	Rapport annuel de l'ONUDI pour 1998. Rapport sur l'exécution du programme. Liste des projets de coopération technique
IDB.21/13- PBC.15/13	4 c)	Cadre de programmation à moyen terme, 2000-2003. Propositions du Directeur général
IDB.21/14	4	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de sa quinzième session (14-16 avril 1999)
IDB.21/14/Add.1	4	Rapport du Comité des programmes et des budgets sur les travaux de la reprise de sa quinzième session (23 juin 1999)



<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.21/15- GC.8/5	5	Examen des programmes, ainsi que des questions intéressant l'ensemble du système. Industrialisation des pays les moins avancés. Rapport du Directeur général
IDB.21/16	9	Questions administratives. Questions relatives au personnel. Rapport du Directeur général
IDB.21/17	6	Financement des programmes intégrés de coopération technique dans les pays en développement. Note du Secrétariat
IDB.21/18- GC.8/6	5	Examen des programmes, ainsi que des questions intéressant l'ensemble du système. Mise en œuvre du Plan de travail en Afrique. Rapport du Directeur général
IDB.21/18/Add.1 GC.8/6/Add.1	5	Examen des programmes, ainsi que des questions intéressant l'ensemble du système. Mise en œuvre du Plan de travail en Afrique. Conférence sur l'investissement et les partenariats industriels en Afrique. Rapport du Directeur général
IDB.21/19	7	Représentation hors Siège. Rapport du Directeur général
IDB.21/20- GC.8/7	5	Examen des programmes, ainsi que des questions intéressant l'ensemble du système. Programme en faveur des pays arabes, y compris l'assistance technique au peuple palestinien. Rapport du Directeur général
IDB.21/21- GC.8/8	5	Examen des programmes, ainsi que des questions intéressant l'ensemble du système. Application du Plan de travail en Amérique latine et dans les Caraïbes. Rapport du Directeur général
IDB.21/22	11	Préparatifs de la huitième session de la Conférence générale. Rapport du Directeur général
IDB.21/23- GC.8/9	5	Examen des programmes, ainsi que des questions intéressant l'ensemble du système. Valorisation des ressources humaines pour l'industrie. Rapport du Directeur général
IDB.21/24	8	Indicateurs de performance et évaluation. Note du Secrétariat
IDB.21/25	10	Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres. Renseignements relatifs aux organisations intergouvernementales. Note du Directeur général
IDB.21/26- GC.8/10 et Corr.1	5	Examen des programmes, ainsi que des questions intéressant l'ensemble du système. Progrès réalisés dans la transformation de l'ONUDI. Rapport du Directeur général
IDB.21/27	5	Examen des programmes, ainsi que des questions intéressant l'ensemble du système. Activités opérationnelles de développement. Rapport du Directeur général
IDB.21/28 et Add.1	10	Questions relatives aux organisations intergouvernementales, non gouvernementales, gouvernementales et autres. Demandes de statut consultatif présentées par des organisations non gouvernementales. Note du Directeur général
IDB.21/29- PBC.15/15	4 j)	Incidences de l'euro sur l'ONUDI. Note du Secrétariat

\* \* \* \* \*

---

<i>Cote</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre</i>
IDB.21/CRP.1- PBC.15/CRP.4	4 g)	Financial situation of UNIDO. Note by the Secretariat
IDB.21/CRP.2	9	Modification du Statut et du Règlement du personnel. Note du Secrétariat
IDB.21/CRP.3	12	Provisional agenda and date of the twenty-second session. Note by the Director-General
IDB.21/CRP.4	6	Funds mobilization: the next challenge in the transformation process. Note by the Director-General
IDB.21/CRP.5	4 g)	Financial situation of UNIDO. Note by the Secretariat
IDB.21/CRP.6	4 b)	Programme and budgets, 2000-2001. Note by the Secretariat
IDB.21/CRP.7	4 c); 5	Medium-term programme framework, 2000-2003. The development of UNIDO's project and programme portfolio. Note by the Secretariat
IDB.21/CRP.8	2	List of documents
IDB.21/CRP.9	-	List of participants
		* * * * *
PBC.15/CRP.2	4 i)	Candidatures for the appointment of an External Auditor. Note by the Secretariat

---